

UNE NOUVELLE SALLE MULTICULTURELLE À LA JONCTION, GENÈVE

MUSIQUE LIVE, CULTURE SOUNDSYSTEM, ARTS PLURIDISCIPLINAIRES

À TOI DE CRÉER LE LOGO!

Cahier des charges

1. Contexte

Une nouvelle salle à la Jonction, à toi de créer le logo!

A l'automne 2021, le consortium carré vert, constitué des associations Collectif Nocturne et APCAM ouvrira la salle "Le Groove" dans l'Écoquartier de la Jonction, au boulevard Saint-Georges 21. Notre projet de lieu consiste en une gestion associative et mutualisée, par, pour et avec les jeunes afin de promouvoir les artistes locaux émergents. La programmation sera dédiée à la musique live, à la culture sound system et aux arts pluridisciplinaires.

Le nom a émergé de la première étape participative et collective du projet. Dans la continuité de cette démarche, nous lançons un concours pour le logo/visuel, qui représentera Le Groove. La personne qui obtiendra le premier prix, se verra proposer le mandat pour développer l'identité visuelle.

Le Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée est une association reconnue d'utilité publique qui défend une vie nocturne de qualité pour les jeunes à Genève. Elle compte aujourd'hui 216 associations membres et 96 membres individuels et gère de manière associative et mutualisée le Terreau à Genève.

L'association APCAM rassemble 12 associations locales liées à la culture Sound System. De 2006 à 2019, l'association gère la salle du Corner 25 dans laquelle plusieurs concepts de soirées ont été créés dont les "Youths Pon Di Corner" qui avaient pour but de donner leur chance aux jeunes sounds de la région. Un grand nombre de sound systems ont fait leur première soirée au Corner 25.

1. Conditions de participation

Peut participer, toute personne, à partir de 15 ans, à l'exception des membres du jury.

2. Modalités de rendu

- Un seul logo doit être proposé par rendu.
- Les propositions sont à envoyer par email à l'adresse suivante au plus tard le dimanche 22 août 2021 à 23h59: logo@legroove.ch
- Les documents sont à rendre sous forme de pièce jointe ou de lien téléchargeable au format PDF uniquement.
- Afin de préserver l'anonymat, les documents de rendus ne doivent pas permettre d'identifier les auteur.ice.s.x. Seule la fiche d'identification doit permettre d'identifier les auteur.ice.s.x.
- Les propositions doivent être des œuvres originales, tout plagiat entraînera l'exclusion au jugement.

3. Documents demandés

Obligatoire:

- 1 Planche A3 en pdf comprenant le logo
- La fiche d'identification dûment complétée

Optionnel:

Peuvent accompagner et figurer sur une seconde planche A3 en pdf:
croquis / inspirations / petit texte explicatif / format carré / autre document à l'appréciation du/de la candidat.e.x

4. Critères de sélection

- Cohérence avec le concept du projet
- Originalité, pertinence, qualité des documents de rendu
- Adaptabilité sur les différents supports/plateformes (affiche, flyer, réseaux sociaux, etc...)

5. Critères éliminatoires

Les propositions ne respectant pas l'un ou l'autre des points suivants ne seront pas admis au jugement:

- Délais de rendus
- Non-respect de l'anonymat
- Plagiat
- Caractère offensant, heurtant, grossier etc.

6. Propriété des propositions et droit d'auteur

- Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participant.e.s.x. Les documents relatifs aux propositions primées deviennent propriété du Groove. Le Groove peut ensuite utiliser le/les logos primés afin de développer une identité visuelle autour de la proposition et l'utiliser à des fins de communication et de promotion.
- Le Groove se réserve le droit de publier tout ou partie des propositions.

7. Questions et réponses

Les questions sont à envoyer par email avec pour titre <u>QUESTION</u> à l'adresse logo@legroove.ch et les réponses seront diffusées au fur et à mesure sur le drive suivant: <u>Concours identité visuelle - F.A.Q.</u>

8. Calendrier

Rendu du logo et de la fiche d'inscription : par mail **logo@legroove.ch** au plus tard le **dimanche 22 août 2021 à 23h59** (les projets rendus en retard ne seront pas soumis au jury, aucune modification ultérieure à votre envoi ne sera prise en compte).

Annonce des résultats par email et attribution du mandat le lundi 30 août 2021.

9. Prix

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 2000.- à répartir parmi les projets sélectionnés (3 à 5 maximum).

10. Composition du jury

Le jury est composé de 6 membres des associations Collectif Nocturne et APCAM.

(Elena M., Anaïs H., Anaïs K, Robin O., Donik O. Costantino P.)

11. Adhésion au règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participant.e.s.x sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Fiche d'inscription

NOM:											
PRÉNC	OM:										
Date de	e naissance:		1	1							
Adress	e email:										
Numér	o de téléphone:										
	En soumettant charges.	un	dossier,	j'accepte	sans	réserve	les	conditions	du	cahier	des
Signatı	ure:										